

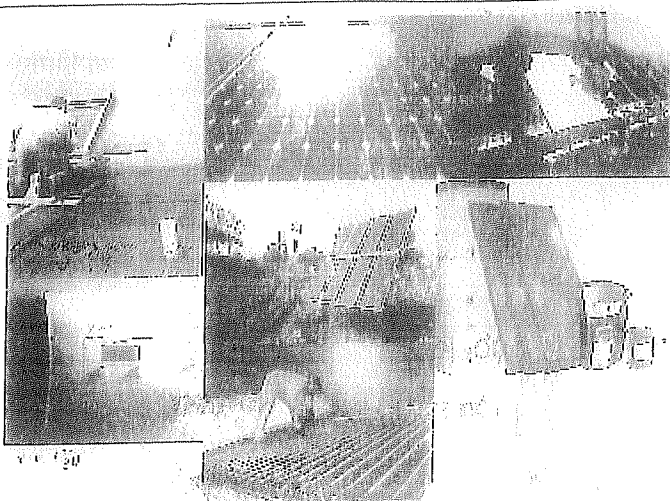
INSTALLATEUR CONSEIL EN SYSTEMES SOLAIRES

Description de l'activité

A partir du besoin exprimé par le client, au vue d'indicateurs énergétiques, des plans du projet ou d'une visite de chantier, l'installateur conseil est capable de proposer une offre commerciale, de conseiller, de quantifier et choisir une solution technique adéquate, de réaliser les analyses préalables et les différentes phases de montage ainsi que le suivi de la maintenance d'un système ou d'une installation solaire dans le respect de la réglementation en vigueur et des règles de sécurité.

Ses interventions peuvent porter sur :

- l'ensemble des points d'une installation solaire thermique individuelle ou collective
- une installation de production d'énergie électrique de type particulier, agricole, industrielle connectée au réseau EDF
- sur divers sites isolés comme l'éclairage public, la signalisation, les stations de pompage, portails coulissants...



Conditions d'exercice du métier

Lieux, zones d'exercice :

Il travaille aussi bien chez les particuliers qu'en milieu industriel ou sur des chantiers au grand air. Il aura également un travail de bureau (étude technique, montage de dossiers...)

Déplacements ou non ?

Les déplacements sont dus aux lieux de travaux et peuvent être aussi bien dans des zones géographiques proches ou éloignées de l'entreprise.

Profil

L'installateur conseil doit être un bon communicant, aimer le contact avec les clients et le travail en équipe. Il doit également avoir des aptitudes manuelles et ne pas craindre le vertige. Des bases en électricité lui seront utiles. Il est polyvalent et doit être capable de conseiller, mener une négociation commerciale, monter un dossier administratif et financier, réaliser une installation et en assurer la maintenance.

Techniques utilisées

Techniques de commercialisation / Etude, estimation et constitution des dossiers administratifs et financiers / Choix des mécanismes ou composants techniques / Plannification et réalisation des interventions techniques / Maintenance des installations

Public	Diplômes	Formation
Tout public 16 moins de 26 ans	Titre Professionnel de niveau IV référencé au RNCP	Durée : 1 an en alternance centre de formation et entreprise

Modalités de recrutement

Entretien et positionnement au Point Conseil Bâtiment Est et Sud

URMA - Centre de Formation de Saint-André

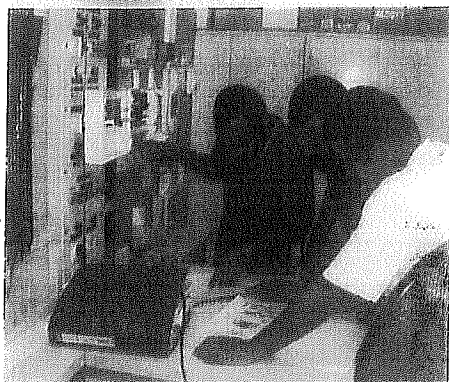
Point Conseil Apprentissage EST Valérie ROSALY 0262 58 21 61 - 0262 46 62 00	Point Conseil Apprentissage SUD Sophie PERIABE 0252 70 99 62 - 0262 70 08 63
--	--

Cet établissement bénéficie du soutien de :



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat
Région
de La Réunion
Université Régionale
des Métiers de l'Artisanat

Conditions pour devenir Maître d'Apprentissage



(diplômes et années d'expérience en rapport avec le diplôme ou la spécialité préparée par l'apprenti)

NIVEAU V : CAP - MC	
CAP - BEP	2 ans
Aucun diplôme	3 ans



NIVEAU IV : BAC PRO - BP - BTM - ADEA - TH4 - MC - BMA	
BAC PRO - BP - BTM - BM - BMA - ADEA - TH4	2 ans
Niveau équivalent convention collective	2 ans
Chef d'entreprise	3 ans
CAP - BEP	3 ans
Aucun diplôme	7 ans



NIVEAU III : BTS - BM	
BTS - DUT	2 ans
BAC PRO - BP - BTM - BM - BMA - ADEA - TH4	3 ans
Niveau équivalent convention collective	3 ans
Chef d'entreprise	3 ans
CAP - BEP	3 ans
Aucun diplôme	7 ans

Pour un salarié sans aucun diplôme :

